

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire de juillet, tenue le mercredi 12 juillet 2023 à 18 h 30, à la salle Fleur de Lys, au 28, 2<sup>e</sup> Rue Nord à Béarn.

### **Présences :**

M. Luc Lalonde, maire  
Mme Sonia Beauregard, conseillère  
Mme Céline Lepage, conseillère  
M. Luc Turcotte, conseiller  
M. Daniel Parent, conseiller  
M. Mario Ouellet, conseiller  
M Rock Arpin, conseiller

### **Autre présence:**

Mme Lynda Gaudet, directrice générale et greffière-trésorière

---

## ORDRE DU JOUR

1. Reprise de séance
  2. Ressources humaines
    - 2.1 Retour au travail – Congé maladie
  3. Période de questions
  4. Levée de la réunion
- 

### **1. REPRISE DE SÉANCE**

À 19 h 25, le maire constate le quorum et déclare la reprise de l'assemblée.

### **2. RESSOURCES HUMAINES**

#### **2.1 RETOUR AU TRAVAIL – CONGÉ MALADIE**

Le comité RH a fait rapport, en réunion privée qui a précédé la présente séance, de la rencontre tenue hier 11 juillet, avec l'employé.

2023-07-163

#### Retour au travail

**Considérant** que le médecin a confirmé le retour au travail de l'employé 13-0011;

**En conséquence**, il est proposé par Luc Lalonde et résolu que ce conseil fixe la date du 13 juillet 2023 comme date de retour au travail et ce, selon les conditions de travail existante avant l'arrêt.

Adopté à l'unanimité des membres du conseil.

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **4. LEVÉE DE LA RÉUNION**

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Béarn

2023-05-118

Il est proposé par Céline Lepage et résolu que la présente session soit levée à 19 h 30.

**Adopté à l'unanimité des membres du conseil.**

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale greffière-très.

« Je, Luc Lalonde, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire